

TOUT LE CANADA DOIT AIDER À LA GRANDE OEUVRE DU RAPATRIEMENT

L'hon. J. A. Calder, président du comité, dit que le mot de "Reconstruction" a pour les Canadiens une signification particulière et réelle.

AU CANADIAN CLUB DE WESTMOUNT, QUÉBEC

A un dîner donné mercredi, le 5 février, sous les auspices du Canadian Club, de Westmount, Québec, l'honorable J. A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Colonisation et président du comité de Rapatriement et de Placement, a fait une revue compréhensive des conditions créées par la démobilisation et de ce que le gouvernement fait actuellement pour rétablir le soldat de retour dans la vie civile.

L'honorable ministre a fait une déclaration importante à l'effet que le gouvernement a l'intention d'acheter du terrain pour l'établissement des soldats, vu qu'il n'y a pas assez de terres de la Couronne et autres dans les districts de la colonisation projetée. M. Calder a aussi appuyé fortement sur le fait que le problème d'un rapatriement satisfaisant ne saurait être résolu que par la coopération active de la population à cette grande œuvre, et il a gravement ajouté que, si le pays tout entier n'appliquait pas tous ses efforts à cette fin, d'ici à quelques mois un véritable désastre s'ensuivrait.

L'hon. M. Calder dit que l'époque que nous traversons est des plus critiques. Il rappelle la signature de l'armistice et le soupir de soulagement universel qu'elle provoqua. "Mais avec la signature de l'armistice, tout un nouveau système de conditions s'est produit dans chacun des pays belligérants par tout le monde; ici, au Canada, aussi bien qu'ailleurs, toute une série de problèmes nouveaux a surgi, des problèmes concernant surtout le travail de la démobilisation des armées et le retour des soldats au foyer, aussi la tâche de reconstruction nécessaire qu'il faut entreprendre et mener à bonne fin.

Le ministre réfère avec orgueil à tout ce qu'a fait le Canada, tant en campagne qu'au foyer, durant les quatre années et demie écoulées. La détermination de vaincre est toujours restée la même. Maintenant que tout cela est passé, deux mots sont sur les lèvres de tous: ceux de reconstruction et de rapatriement. Le premier n'a pas ici la même signification qu'en Belgique, en France et dans d'autres pays qui ont souffert directement de la dévastation. Le terme implique la destruction et la démolition suivies d'une réédification.

"Cependant le mot de 'reconstruction' a un sens réel, ou bien il devrait l'avoir, pour le peuple canadien, car il renferme toute la question de notre politique domestique. Il veut dire une révision générale de notre législation au Canada; il veut dire un inventaire national; il veut dire la considération de la question de savoir si, oui ou non, nous avons dans ce pays bien inscrit dans nos statuts ces mesures qui sont nécessaires dans l'intérêt des masses du peuple. C'est une vaste entreprise de longue durée. Certaines gens qui parlent couramment de 'reconstruction', s'imaginent que ça va

arriver du jour au lendemain. Je prétends que cela ne se peut pas. Notre problème de reconstruction va prendre beaucoup de temps; il ne saurait être résolu en une journée, dans un mois, ni même en deux ou trois ans; mais il faut nous y mettre et faire quelque progrès. Il nous faut avancer; n'allons pas nous faire illusion à ce sujet.

UN CANADA NOUVEAU.

"Ceux qui se font une idée du problème de la reconstruction comme d'une simple réorganisation des affaires du pays de façon à nous ramener à des conditions normales se trompent grandement", dit le ministre. "Le Canada ne sera jamais le même Canada qu'avant; l'ancien Canada est chose du passé; nous allons avoir un Canada nouveau. Un nouvel esprit s'est répandu par tout ce pays parmi le peuple. Notre population a aujourd'hui une manière différente de penser; de fait, elle pense comme elle n'a jamais encore pensé, et c'est un indice des plus salutaires et des plus encourageants."

L'hon. M. Calder parle du demi-million d'hommes qui sont allés outre-mer, ou, du moins, qui ont été enlevés à des occupations régulières pour devenir des soldats-citoyens, il dit comment la majorité d'entre eux n'ont eu, pendant plus de quatre années, aucun souci de se nourrir, de se vêtir ou de se loger et, se trouvant astreints à la discipline, ils n'ont eu pratiquement aucune volonté individuelle. Comme la plupart de ces hommes étaient dans la vingtaine, cette expérience leur est venue dans le temps où les habitudes se forment. "Maintenant sonne pour eux l'heure du retour au foyer et ils s'en reviennent par milliers, et pour nous surgit le problème de rétablir tout ce monde dans la vie civile du pays. Permettez-moi de vous dire ceci: A mon avis, la tâche qui nous incombe aujourd'hui est la plus considérable que le Canada ait jamais eu à entreprendre, la plus difficile, la plus compliquée de toutes manières, et si nous allions y faillir—eh bien! Dieu seul sait ce qu'il en résulterait.

"Il faut envisager le problème à un double point de vue. D'abord, à celui de l'individu lui-même—c'est-à-dire, ce que nous devons au jeune homme que nous avons enlevé à son occupation; je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce sujet. Puis nous devons l'étudier au point de vue purement national. C'est-à-dire, si nous ne pouvons, en tant que nation, prendre ces cinq cent mille jeunes gens et les replacer convenablement dans la vie civile du pays, la nation elle-même devra en souffrir et, croyez-le bien, en souffrir énormément.

"Quelle est l'attitude des hommes qui reviennent? Ils comptent avoir un peu mieux qu'avant la guerre et l'on ne saurait s'en étonner. La grande majorité de ces hommes ont de la vie un aperçu plus vaste qu'ils en avaient quand ils ont quitté le Canada. Leur horizon s'est élargi, et vous ne pouvez les blâmer s'ils sont à leur retour quelque peu ambitieux.

L'ACTION DU GOUVERNEMENT.

"Or, la question qu'on pose généralement par le temps qui court—et c'est une question qu'on a bien le droit de poser—est celle de savoir si le gouvernement est, oui ou non, suffisamment prêt à s'occuper de ce problème. Les gens veulent savoir si le gouvernement a déterminé quelque plan ou fait quelques préparatifs, ou bien s'il est resté inerte, allant simplement à la dérive. Je crois que l'impression s'est répandue jus-

qu'à un certain point que cela représentait assez bien la situation, et que nous n'avons pas songé suffisamment ni donné tout le temps ou la considération nécessaire à l'étude de ce problème.

"Ceci n'est pas vrai. Comme question de fait, le gouvernement a consacré beaucoup de soin et d'étude aux divers problèmes que la fin de la guerre devait faire naître. Nous étions donc en grande partie préparés à faire face à la situation."

Descrivant les mesures prises par le gouvernement, l'hon. M. Calder mentionne d'abord les plans de démobilisation préparés depuis plusieurs mois par les autorités militaires, mais que les circonstances, variant d'un mois à l'autre, et du jour au lendemain, ont souvent modifiés et parfois complètement renversés. Maintenant tout marche bien et le ministre cite comme exemple le cas que lui a rapporté le major général Mewburn: cinq cents soldats qui venaient de débarquer d'un transport ont, dès leur arrivée en Ontario, passé par la station de dispersion en moins d'une demi-heure, se débarrassant de leur équipement, remplissant toutes les formalités requises et reprenant leur état bourgeois en ce court espace de temps. Il réfère aussi au bon travail accompli par le ministère du Rétablissement civil, sous sir James Loughheed, qui s'est occupé surtout du soldat invalide. On a dépensé quelque douze millions de dollars à cette œuvre; deux mille hommes ont passé par des institutions spéciales, tandis que quelque 3,500 y reçoivent encore un traitement médical et près de 7,000 suivent des cours d'instruction vocationnelle. "De sorte que quand des gens disent que le gouvernement n'a pas considéré ces problèmes et que nous n'avons pris aucune disposition en vue du rapatriement—eh bien! ils ne connaissent guère les faits."

ETABLISSEMENT SUR LES TERRES.

Après avoir fait allusion au travail accompli par les commissions des différentes provinces pour venir en aide aux soldats, le ministre parle de l'établissement sur les terres. "Nous avons déjà, dit-il, placé près de 800 soldats sur des terres et fait des prêts pour une somme totale d'environ \$1,400,000, et cela sujet à une loi qui pose certaines limites. Au cours des quelques mois passés, on a considéré de nouveau la question des terres pour les soldats et l'on a décidé de développer le plan encore davantage. Nous n'avons pas assez de terres de la Couronne, provinciales ou fédérales, pour répondre convenablement aux besoins présents et, en conséquence, on a décidé récemment que les autorités fédérales rachèteraient des terrains à portée des centres de colonisation, afin que nos soldats aient des terres de ce genre. C'est là une décision des plus importantes et qui devra aider considérablement à résoudre ce problème des plus difficile. Personnellement, je n'ai pas le moindre doute quant aux résultats. Nous allons réussir à mettre sur la terre de ce pays, des milliers et des milliers de jeunes gens qui deviendront par la suite d'excellents colons. N'allez pas vous illusionner; nous subirons quelques pertes; il y aura des insuccès, mais, en général, en établissant ces hommes sur des points de colonisation de ce pays, le résultat sera des plus avantageux, non seulement pour les hommes eux-mêmes, mais pour le Canada en son ensemble."

L'hon. M. Calder parle ensuite de la consolidation des cinq ministères fédéraux qui s'occupent du rapatriement du soldat et du succès qui a couronné les efforts tentés pour réunir toutes les organisations intéressées à l'œuvre par tout le pays, coordonnant par le fait tous les efforts de ce genre. Afin de mener ce mouvement à bonne fin, une chose, dit-il, est nécessaire. "Il nous faut votre appui et celui de toute la population. Ceci n'est pas, après tout, une entreprise de gouvernement; aucun gouvernement ou organisation ne saurait assumer cette tâche. C'est une tâche nationale; c'est l'entreprise du peuple. A moins que la population, d'un océan à l'autre, ne considère justement cette question et n'agisse en conséquence, le Canada faillira à la tâche et chaque individu du pays en sentira l'effet. Notre peuple ne doit pas demander:

"Que fait le gouvernement?" Chacun devrait se demander plutôt: "Qu'est-ce que je fais pour régler cette question et quelle est ma part dans l'œuvre?" Si nous ne pouvons amener le peuple à agir ainsi et à bien comprendre qu'il lui faut participer à ce travail, nous ne réussirons pas. Mais nous allons réussir, parce que je suis convaincu que notre population pense juste et qu'elle est prête à faire sa quote-part dans cette grande entreprise nationale qui nous incombe."

LA QUESTION DE L'EMPLOI.

Au cours de suggestions quant à la manière dont les gens peuvent aider, le ministre met en premier lieu la bienvenue accordée au soldat de retour pour le bien mettre à son aise le jour même où il arrive; aussi le soin des familles, surtout dans le cas des nouvelles mariées amenées ici pour la première fois du vieux pays. Une autre façon d'aider, c'est de donner de l'emploi.

"Il y a un peu partout, dit-il, une tendance de la part des gens à y aller lentement, à fermer les portes. On est enclin au pessimisme et à retarder, parce que les salaires sont élevés et le coût des matériaux à la hausse. Si cette opinion se maintient, gare aux conséquences, c'est-à-dire, si notre population n'a pas plus de courage et d'optimisme, à moins qu'elle ne soit préparée à faire face à la situation et à fournir de l'emploi, d'ici à quelques mois il arrivera des choses que plusieurs d'entre nous n'aimeraient pas. Nombre de patrons sont parcimonieux et laissent partir de leurs employés. Rien de plus dangereux. Grand nombre de gens ont fait de l'argent durant la guerre et l'ont placé en bons de la Victoire. A moins qu'on ne se décide à libérer quelque peu de cet argent, afin de surmonter les obstacles présents—eh bien! songez-y quelque peu. Il y a un vieux proverbe qui parle de ceux qui "font des économies de bouts de chandelle", et qui pourrait bien s'appliquer au Canada, si nous n'y prenons garde.

"Le gouvernement a-t-il fait quelque chose, ou se propose-t-il d'en faire, dans le but de procurer de l'emploi? D'abord, en ce qui concerne les travaux publics, nous nous proposons un programme qui répondra jusqu'à un certain point aux besoins du moment, en autant que ce genre de travail est considéré. Il y a des limites à cela, mais nous irons aussi loin que nous le croirons raisonnablement possible. Par rapport à la construction des navires, nos chantiers sont tous en pleine activité pour le moment et nous espérons que cela se continuera. Quant à nos chemins de fer, beaucoup de travaux nécessaires ont été négligés pendant les quatre années passées et, au point de vue de l'entretien, je pense que jamais nos chemins de fer n'ont été en pire condition qu'aujourd'hui, aussi une somme considérable de travail peut se faire dans cette direction. Nous avons, comme vous le savez, un programme du logement que les provinces trouveront acceptable, je crois, et dans un avenir assez prochain il se construira des maisons pour une valeur de quinze à vingt millions de dollars. Puis, encore, par rapport au plan de l'établissement des terres, il y aura la construction et la manufacture d'instruments et, grâce à l'adoption de notre plan nouveau, nous espérons que ce mouvement battra son plein au cours des mois prochains. En d'autres mots, pour ce qui concerne l'action du gouvernement, nous nous proposons de faire tout ce qui devrait être fait afin de remédier à la situation. Ceci ne saurait, cependant, résoudre entièrement le problème, à moins que toute la population ne s'intéresse à y participer, les individus, les manufacturiers et les corporations, et je fais appel à tous et à chacun en particulier de se rallier pour assurer la solution de ce grand problème."

Primes aux pêcheurs.

Sous le régime de la loi pour encourager le développement des pêcheries et la construction des navires de pêche, on paie annuellement \$160,000 aux pêcheurs des Provinces maritimes. D'après le rapport intitulé: "Statistiques des pêcheries", publié par le bureau fédéral des statistiques, ces primes sont réparties en vertu de règlements passés de temps à autre par le Gouverneur en conseil.